



Le Rosenberg

Immobilier

BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS

Maisons – Appartements - Terrains

Les prix affichés s'entendent frais d'agence inclus et à la charge du vendeur.

8 % TTC	jusqu'à 50'000.-€ (avec un minimum de 800.-€)
7 % TTC	jusqu'à 80'000.-€
6 % TTC	jusqu'à 120'000.-€
5 % TTC	jusqu'à 250'000.-€
4 % TTC	au-delà de 250'000.-€

Barème Terrains :

Ce dernier peut être révisé à la hausse en fonction des prestations rendues.

LOCATIONS

- Selon les principes de La Loi ALUR : (dus à la signature du bail)

Honoraires d'entremise et de négociation : 5 € TTC par le Bailleur

Visite/constitution du dossier et Rédaction du Bail : ½ TTC du loyer hors charges à la charge du locataire et ½ TTC du loyer hors charges à la charge du bailleur.

Etat des lieux (dans un maximum de 3€ du m² par partie) :

Studio-F1 :	70 € TTC pour chacune des parties
F2 :	80 € TTC pour chacune des parties
F3 :	90 € TTC pour chacune des parties
F4 :	100 € TTC pour chacune des parties
F5 et plus :	110 € TTC pour chacune des parties
Maison :	120 € TTC pour chacune des parties

AVIS DE VALEUR : 120 € TTC

Honoraires de conseil : À partir de 50.-€ TTC / heure.

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre les parties.
Applicable à partir du 1^{er} Mars 2017.

